

République Française

Département de la Loire



DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° : 2026/21

Séance ordinaire du 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents :

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| 1. Mme Cécile MARRIETTE | 9. Mme Chantal PROTIERE |
| 2. Mme Corinne JACQUEMONT | 10. M. Olivier BOUNIARD |
| 3. Mme Anne GIROUDON | 11. |
| 4. M. Martial CHAUMARAT | 12. |
| 5. Mme Amélie DE ALMEIDA | 13. |
| 6. Mme Stéphanie MAZIOUX | |
| 7. Mme Arlette MATHIEU | |
| 8. Mme Carol DE SIQUEIRA | |

Absent.s ayant donné pouvoir :

Mmes Cécile BROQUAIRE, Représentante d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (Renaître) – a donné pouvoir à Madame Stéphanie MAZIOUX.

Annabel TURNEL, Conseillère municipale déléguée Handicap et bénévolat – a donné pouvoir à Madame Corinne JACQUEMONT

Excusé.s :

M. Christophe BAZILE, Président

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote pour la révision des critères d'âge pour l'accès aux animations de l'OMPAR et fixation des tarifs pour les accompagnants non-éligibles

La Vice-Présidente, Madame Cécile MARRIETTE expose :

Dans le cadre de sa politique en direction des seniors, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montbrison encourage la prévention de l'isolement, la création et le maintien du lien social, ainsi que l'amélioration du bien-être de ce public à travers diverses actions d'animation.

Toutefois, l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) menée sur notre territoire met en lumière une transition démographique majeure. L'ABS indiquait la projection démographique suivante :

« D'après les projections de populations, le nombre d'habitants âgés de 60 ans ou plus sur Montbrison devrait passer de 4 070 en 2010 à 4 900 en 2020 puis 5 570 en 2030. Cela va se traduire par un vieillissement de la population puisque les 60 ans et plus passeront de 27% en 2010 à 37% en 2030. Cette évolution se concentrera plus particulièrement sur la population âgée de 85 ans et plus (+114%) : leur nombre devrait ainsi passer de 500 en 2010 à 850 en 2020 puis 1 060 en 2030. Le nombre de retraités âgés de 60-74 ans devrait aussi augmenter sur l'ensemble de la période 2010-2030, ce qui laisse penser que le vieillissement de la population va se poursuivre au-delà de 2030. »

Jusqu'à présent, l'âge d'accès aux animations phares de la commune (telles que le repas-spectacle, le goûter dansant et la distribution des chocolats de Noël) était fixé à 70 ans et plus.

Afin de prendre pleinement en considération ce contexte sociodémographique (augmentation structurelle du nombre de bénéficiaires potentiels) et de garantir l'équilibre budgétaire du CCAS tout en maintenant la qualité des prestations offertes, il s'avère nécessaire de réviser le critère d'âge d'accès à ces animations.

Il est donc proposé de le fixer désormais à **75 ans et plus**.

Par ailleurs, dans un souci de mixité, de convivialité et d'accompagnement des aînés les plus fragiles, il est proposé de formaliser l'accès à ces événements pour les accompagnants ne remplissant pas ce nouveau critère d'âge, moyennant une participation financière forfaitaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de modifier le critère d'âge requis pour bénéficier des animations de l'OMPAR (repas-spectacle, goûter dansant, distribution des chocolats de Noël). À compter de ce jour, l'âge d'éligibilité est porté de 70 ans à **75 ans et plus**.
- **FIXE** les tarifs de participation financière pour les accompagnants ne remplissant pas ce critère d'âge de 75 ans, selon la grille suivante :
 - **Repas-spectacle** : 30 € par accompagnant
 - **Goûter dansant** : 10 € par accompagnant
- **AUTORISE** l'encaissement des recettes au compte Article 75888-020 du budget principal du CCAS
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstentions : 0

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE – MONTBRISON, le 28 SEPTEMBRE 2026.

LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,
Cécile MARRIETTE

